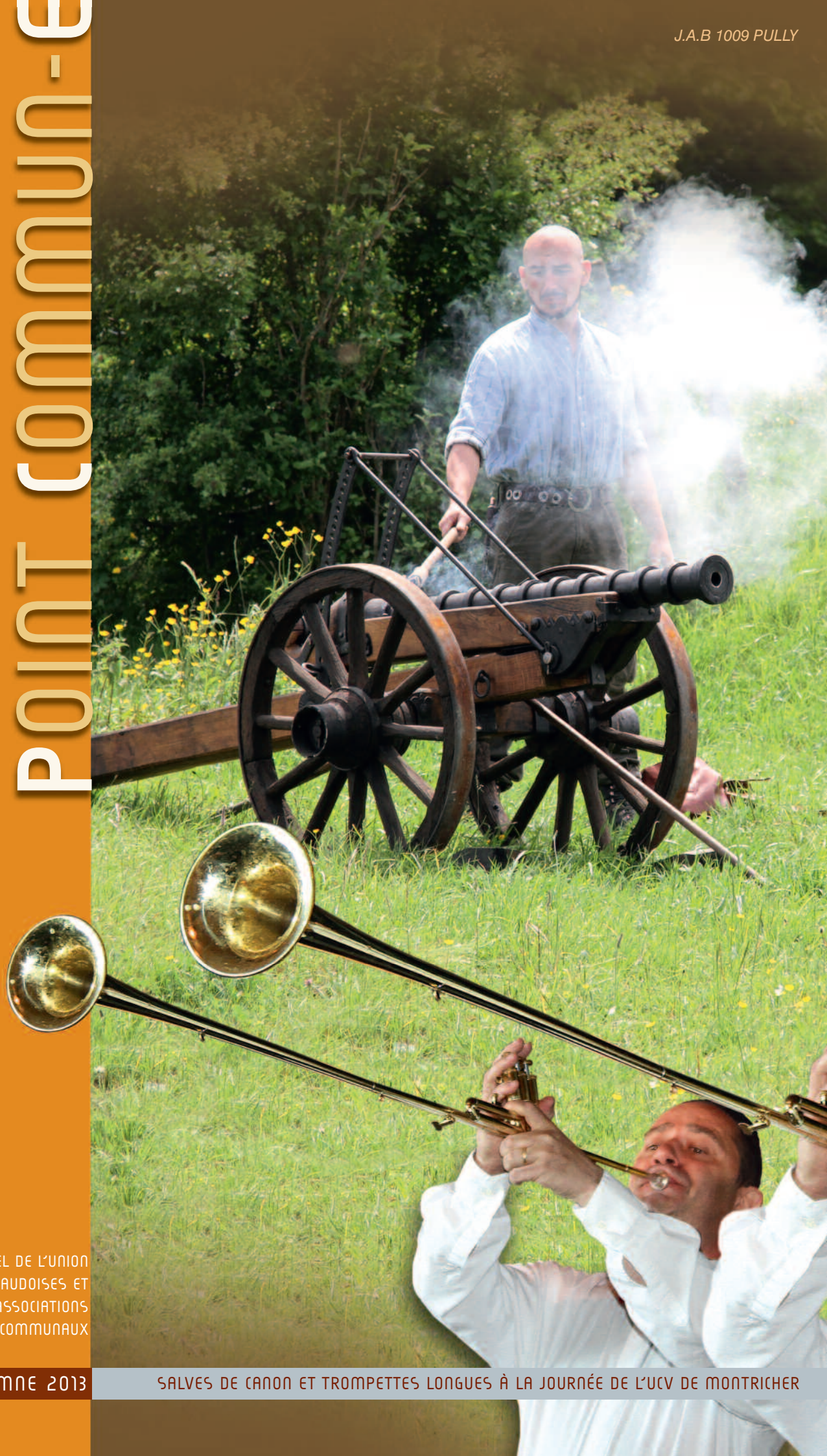


POINT COMMUN-E

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX





Un accord en forme de rampe de lancement !

L'accord validé par notre assemblée générale du 2 juillet a certes marqué la fin d'un cycle de négociations avec le Conseil d'Etat, mais surtout le début d'une nouvelle phase de travail pour l'UCV. Il s'agit aujourd'hui, d'une part, d'ausculter de près la traduction de l'accord en textes de lois et en rubriques budgétaires cantonales et, d'autre part, d'entamer des travaux relatifs aux nombreux domaines qui doivent encore être concrétisés.

Ce sera le cas en matière scolaire (normes et équipements pour les bâtiments), parascolaire (loi d'application de l'art. 63 a Cst, normes des locaux d'accueil), sans oublier les routes et d'autres sujets politiques essentiels tels que la police et la péréquation. En effet, l'accord fixe des délais pour de nouvelles négociations avec l'Etat, notamment sur ces deux derniers thèmes. Une phase de préparation intense démarre aujourd'hui qui impliquera tous les membres de l'UCV.

Comme vous le lirez dans ce numéro de Point commun(e), la défense des compétences des communes et de leur indépendance financière est plus que jamais à l'ordre du jour de notre association. Cet accord est le seuil d'une nouvelle étape où l'UCV vise des résultats encore plus intéressants pour l'ensemble des communes vaudoises. ■

SOMMAIRE

N° 46 - AUTOMNE 2013

Retour sur la Journée des Communes Vaudoises à Montricher	4
Assemblée générale extraordinaire de l'UCV	7
Synthèse des séances d'information sur la gestion des RH	9
Colloque sur la mutation des Communes à Cully	11
La Caisse de compensation cantonale vaudoise AVS/AI à 65 ans	12
Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile: Un plan stratégique	15
Personnalité vaudoise à découvrir Charles Monnard	17
AVDAAS, Assemblée générale ordinaire à Coppet	18
Concours: Connaissez-vous les gares vaudoises	21
Mémento Cours spécifiques	22



Phase de dépouillement à l'Assemblée générale extraordinaire de l'UCV, à Savigny

IMPRESSUM

Administration et rédaction

Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch

Régie des annonces

Regipub SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > E-mail: contact@regipubsa.ch

Graphisme, PAO et préresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

SAMEDI 8 JUIN 2013
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS ET
JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Montricher 2013, un grand cru !



APRÈS LA PLUIE...LE BEAU TEMPS DIT L'ADAGE! ET DU SOLEIL, IL Y EN A EFFECTIVEMENT EU POUR MARQUER ET ACCOMPAGNER CETTE 104^E JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES, GRAND CRU MONTRICHER 2013!

À AUCUN MOMENT, LE PRINTEMPS DILUVIEN DE CETTE ÉDITION 2013 N'A ENTAMÉ LA BONNE HUMEUR ET LE SOURIRE DU SYNDIC DES LIEUX, ÉGALEMENT DÉPUTÉ, MICHEL DESMEULES, PERSONNALITÉ ATTACHANTE ET HAUTE EN COULEURS POUR CEUX QUI N'ONT PAS EU ENCORE L'OCCASION DE LE RENCONTRER! IL FAUT DIRE QUE CETTE FÊTE ÉTAIT UN PROJET DE LONGUE DATE ET QUI LUI TENAIT À CŒUR DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2010 À ECHALLENS: EN EFFET, ÉTANT À LA VEILLE D'UNE ANNÉE ÉLECTORALE, LES AUTORITÉS DE MONTRICHER SOUHAITAIENT POUVOIR TRANSMETTRE À LA PROCHAINE MUNICIPALITÉ CE PROJET. LE COMITÉ AVAIT RÉPONDU FAVORABLEMENT À CETTE DEMANDE ET CELLE-CI AVAIT ÉTÉ ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ. CE CHOIX FÛT DONC ENTÉRINÉ ET DÛMENT PROTOCOLÉ.



Trois années plus tard, quelque 1600 édiles et personnalités du Canton se sont donc retrouvés à cet appel du 8 juin, au pied du majestueux Mont-Tendre pour la traditionnelle journée des communes vaudoises. Réception en grande pompe et au son des trompettes des représentants des municipalités et des invités qui participaient à l'assemblée générale de l'UCV, pendant que les accompagnants étaient pris en charge pour les divers visites et activités proposées.

L'assemblée est ouverte avec 252 communes présentes (sur les 287 que compte notre association), ce qui représente 688'958 habitants, 335 délégués et 1106 suffrages. L'ordre du jour est approuvé sans modification et la Présidente, Madame Claudine Wyssa commente et explique le fondement des actions en cours et futures de l'UCV. Le dossier «chaud» porte

bien évidemment sur les négociations financières en cours avec l'Etat.

Les communes ont besoin d'autonomie financière pour assumer leurs responsabilités, tant en terme de politique de proximité qu'en matière d'investissements. De son côté le Canton est lui aussi confronté à des défis importants, notamment en matière d'investissements.

Néanmoins, des résultats substantiels doivent pouvoir être comptabilisés dans les budgets communaux dès 2014. Tout se joue dans le temps, entre les effets à court terme liés à ces négociations et les effets à long terme. Il s'agit d'anticiper le rééquilibrage des finances communales face à l'évolution des charges induites par le Canton et ainsi infléchir les courbes de croissance liées à ses charges qui pèojrent de plus en plus les capacités financières de nos membres. Nous attendons de l'Etat qu'il nous renvoie la pareille alors que les communes ont largement contribué au redressement des finances de notre Canton depuis une décennie. Des compromis devront être trouvés afin d'entériner un accord acceptable pour les deux parties.

Sont évoqué ensuite quelques dossiers d'actualités en cours, tels que les constructions scolaires et le parascolaire. Vous trouverez les détails des débats dans le procès-verbal qui se trouve sur notre site internet ■



Ci-contre: Des bouchons pour arriver à Montricher... une chose inhabituelle!

Ci-dessous: La longue procession des participants qui ont rejoint la halle des fêtes à pied





TEXTE: NATHALIE GREINER-MEYLAN

COMITÉ DE RÉDACTION POINT COMMUNE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Temps forts et phrases du jour



Claudine Wyssa, Présidente UCV, Syndique de Bussigny- près-Lausanne, députée:

«C'est un constat indéniable: plus vous gravissez les paliers institutionnels, plus la fonction crée de la distance avec le citoyen, et comme la nature a horreur du vide, la technocratie se délecte de l'occuper. Notre devoir à toutes et tous: demeurer plus que jamais à l'écoute des citoyens et de leurs attentes».

A propos de négociations financières: «Ces négociations ont été, sont encore, animées, parfois rugueuses, mais cela fait partie du processus».

Ce «dossier de l'année» comporte deux volets: le premier touche la technique financière et le second est de nature plutôt politique. Nous jonglons sur deux terrains, pour reprendre une métaphore footballistique qui sera chère à notre Président du Conseil d'Etat. Les techniciens de la finance sont plus à l'aise sur le gazon synthétique, là où la météo à moins d'emprise sur les conditions de jeu. Les politiques, vous me le pardonnerez bien volontiers, ont plus de facilité à dribbler l'adversaire sur un terrain naturel, c'est leur pain quotidien... Et avec la météo de ce printemps, les conditions de jeu étaient plutôt... disons glissantes.

...il a fallu du temps et de nombreuses séances d'échauffement pour que chaque équipe accepte de fouler la pelouse proposée par l'adversaire, de raccourcir les distances du périmètre de compétition, de valider les règles du jeu, d'adapter la hauteur des crampons, sans omettre les protège-tibias, et, chose peu courante à ce niveau, le tout sans arbitre!»



Michel Desmeules, Syndic de Montricher, député:

«On dit généralement, deux c'est assez, trois c'est trop, mais à partir de quatre c'est stop.

C'est très chaud... voir bouillant... Qui suis-je?

A Lausanne en 2009, il nous parle du secret fiscal

A Echallens en 2010 des nouvelles lois – scolaires – écoles de musique

A Champvent en 2011 c'est sur Harmos

A Bourg-en-Lavaux en 2012 de la gestion communale et cette année, candidat au comité de l'UCV.

Oui le comité a joué très fin en proposant une place à notre cher et estimé collègue de Saint-Barthélémy Dominique Dafflon.

Une question se pose, qui va oser remplacer Dominique? On le découvrira tout à l'heure

Chers collègues, au point 5 de l'ordre du jour, votez Dafflon, mais aussi Vincent Jaques, le syndic du chef-lieu de notre district!»

«Intermède cantonal avec nos conseillers d'Etat sans arrières pensées (remise d'une cravate aux couleurs de Montricher à PYM).

Savez-vous pourquoi Madame la Conseillère De Quattro est excusée aujourd'hui?

C'est que... De Quattro en Métraux a attrapé un virus nouveau, appelé provisoirement Leuba go... rite en voyant Lyon et Broulis jouer à Colin-Maillard pour trouver un toit de référence à Rosebud avant que le palais de Rumine ne tombe en ruine.

Mesdames, Messieurs, chères communes vaudoises, je vous souhaite une journée pleine de bonheur, de rencontres et de large soif... mais aussi d'amitiés.»



Ci-dessus: La fanfare prend la tête du cortège.

A l'heure de l'apéro autour de la cantine des Ages, Maurice Agassis, Président du CO savoure la réussite de cette journée. Parmi les nombreuses discussions, celle entre le Président du Conseil d'Etat et MM. Gérard Vallelian et Max Graf, syndics de St-Saphorin-Lavaux et de Bourg-en-Lavaux.



SAMEDI 8 JUIN 2013
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS ET
JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Montricher 2013, un grand cru !



Daniel Troillet,
Syndic d'Avenches, présentant la candidature de sa commune pour 2015:

«... J'en profite au passage pour saluer mes collègues de Vully-les-Lacs, qui est soit dit en passant la plus belle commune de Suisse...et vous savez pourquoi? Parce qu'on y voit Avenches!

Je vous invite à soutenir notre candidature à l'organisation de l'assemblée de l'UCV 2015 pour quatre bonnes raisons:

La première: le trajet en train offre suffisamment de temps, lors du changement obligatoire de Payerne, pour boire un bon coup de Montagny dans la cave communale chez Christelle Luisier. Pour ceux qui viennent en voiture, pas de problème pour le code de la route, les seuls policiers que vous croiserez sont fribourgeois et ils n'ont pas le droit de coller des amendes.

La seconde: la plage au bord du lac de Morat est magnifique, on n'y voit pas d'élus lausannois comme à Bellerive et en plus on y apprend gratuitement le Schwyzertütsch.

La troisième: les paris du PMU battent leur plein à l'Institut Equestre National, ce qui permettra à ceux qui n'ont pas l'impôt heureux de refaire le plein des caisses communales.

La dernière: vous savez tout comme moi que c'est entre trente et trente et un ans que les femmes vivent les dix meilleures années de leur vie. Avenches, elle, cette vieille dame, fêtera à la Pentecôte 2015 ses 2000 ans et si plus personne n'est jeune après quarante ans, on peut être irrésistible à tout âge!»



Pierre-Yves Maillard,
Président du Conseil d'Etat:

S'adressant à Michel Desmeules tout en mettant la cravate que ce dernier lui a offerte:

«Monsieur le Syndic, merci pour la cravate! C'est un cadeau inattendu que je prends comme un signe positif: au fond, si ce n'est qu'une cravate que l'on passe autour du cou du président du Conseil d'Etat, c'est que les relations Canton-Communes vont encore bien! J'espère que l'an prochain, on en restera à cet objet!»

«Mesdames et Messieurs, le temps de l'aumône est révolu dans notre Canton... justement, c'est la solidarité qui s'est développée depuis de nombreuses décennies. La solidarité entre jeunes et vieux, entre malades et bien portants, riches et pauvres, entre communes et régions favorisées et celles qui le sont moins.»

Abordant le sujet des négociations financières avec les communes:

«Mesdames et Messieurs, si notre Canton va mieux j'ose dire que c'est parce qu'il a retrouvé l'art de faire des compromis: entre gauche et droite, entre Conseil d'Etat et fonction publique, entre Communes et Canton. Nous avons à défendre chacun des intérêts que nous croyons légitimes mais à la fin, à privilégier tous l'intérêt général avec force, détermination et conviction. Par ces négociations, nous voulons donc renforcer la solidarité Canton-Communes, mais nous ne voulons pas, au fond, dilapider en quelques mois ou quelques années le résultat du travail d'une décennie pour retrouver un certain équilibre.»



Alain Berset,
Conseiller Fédéral, Chef du DFI:

«En vous rejoignant ce matin par la route depuis Avenches, je me disais que les écoliers vaudois avaient bien de la chance: toute la géographie de notre pays est représentée dans votre Canton! Le Plateau, les Lacs, les Alpes, le Jura... Et de tous ces paysages c'est peut-être bien, pour moi, le Jura qui est le plus sauvage, le plus mystérieux... On y trouve les plus beaux villages clunisiens de Suisse qui ont appartenus jadis à ce réseau de monastères qui s'est étendu à partir du 11ème siècle dans notre pays partant de Bourgogne....

Je vous ramène à ces périodes car on retrouve encore aujourd'hui dans ces régions-là l'œuvre bien visible de ces moines clunisiens qui se sont établis ici et qui peut-être, également, ont essayé d'établir déjà les 1ères notions élémentaires de justice sociale et qui ont aussi, par leurs voyages, leurs déplacements, rappelé l'importance des échanges et que les frontières sont des lieux de passages et d'échanges et non pas des murailles. Dans le fond, ils ont donné une image assez ouverte, une image internationale de notre pays.

Et n'oublions pas les vignobles! Sans Cluny...point de Lavaux! On ose à peine imaginer la catastrophe! Mesdames et Messieurs, c'est une appréciation viti-vinicole et pas une appréciation politique!

Que ce soit au niveau de la commune, au niveau du Canton, au niveau du Conseil Fédéral, tout dépend au fond de la sincérité de notre engagement. Et j'aimerais terminer en citant Ramuz qui a dit: «Il ne faut pas vouloir être au-dessus des choses, il faut vouloir être dedans».



Assemblée générale extraordinaire de l'UCV

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISE S'EST TENUE LE 2 JUILLET 2013 AU FORUM DE SAVIGNY.

Nos délégués devaient se prononcer sur un protocole d'accord financier, suite aux longs mois de négociations entre le Canton et les communes.

Cet accord a été validé par l'assemblée par une très large majorité. Résultats ci-dessous ■



Quelques intervenants:
M. Gustave Muheim,
Mme Christelle Luisier,
M. Laurent Baillif et
Mme Marianne Huguenin,
respectivement syndic de
Belmont-sur-Lausanne,
Payerne, Vevey
et Renens



Résultats du vote

Communes présentes:	249			Présences
Totalisant:	1'113	suffrages		
Majorité absolue:	557	suffrages		
Bulletins rentrés:	249			Répartition bulletins
Bulletins valables:	248			
Bulletins nuls:	1			
Absentions:	0			Résultats en suffrages
Oui:	946	suffrages	85.0%	
Non:	163	suffrages	14.6%	
Nul:	4	suffrages	0.4%	Nombre de communes
Oui:	205	communes	82.3%	
Non:	43	communes	17.3%	
Nul:	1	commune	0.4%	

La première adresse
pour la publicité par affichage
www.apgsga.ch



TEXTE: MARTINE DONZÉ ET ROLF BEZ
CONSULTANTS EN ORGANISATION

Et si nous parlions de frontières organisationnelles?

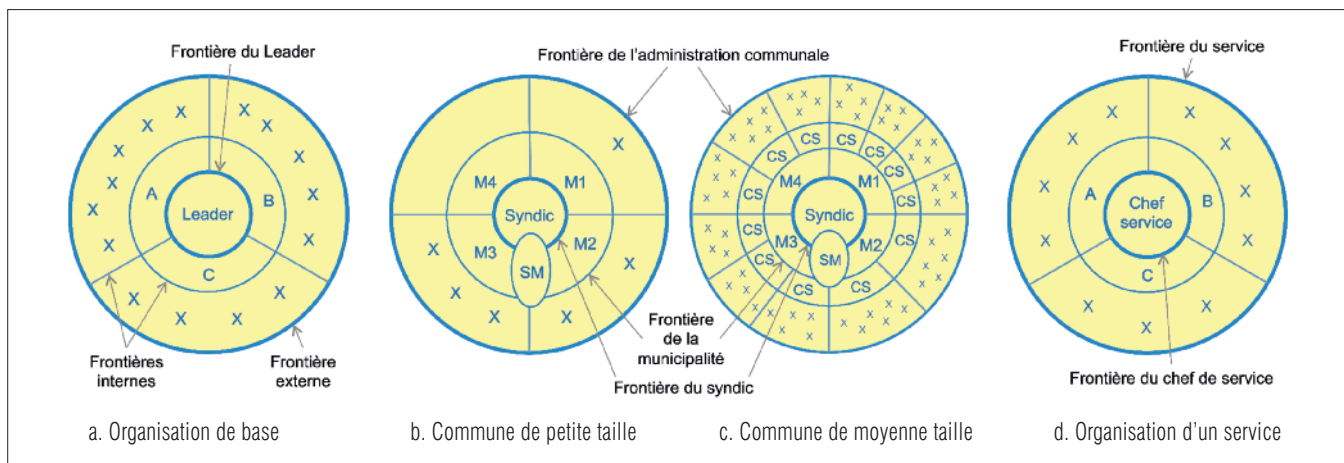


Fig. 1: Représentation schématique des frontières organisationnelles.

CET ARTICLE EST À METTRE EN LIEN AVEC LES SUJETS ABORDÉS LORS DES SOIRÉES D'INFORMATION AYANT EU POUR THÈME «**DÉMOTIVATION, ABSENTÉISME, BLOCAGES, CONFLITS: VRAIMENT UNE FATALITÉ?**» ORGANISÉES LES 7 ET 14 MARS 2013 À MORGES ET PULLY (CF WWW.UCV.CH, ONGLET «DOSSIERS THÉMATIQUES»).

Et si nous parlions de frontières organisationnelles?

Il y a des frontières nationales, cantonales ou communales. L'objet de cet article n'est pas de traiter de ce type de frontières, mais bien des frontières organisationnelles, à savoir celles liées à toute organisation, publique ou privée. Leur point commun avec les frontières géographiques? Elles ne se franchissent pas sans respecter certaines règles...

Des situations vécues ici ou là

Lors des échanges que nous avons eus avec les participants aux soirées d'informations susmentionnées, nous avons compris que les deux situations suivantes correspondaient à des réalités vécues ici ou là:

- Interpellation directe d'un citoyen envers un municipal.
- Non-respect des niveaux hiérarchiques au sein d'un service.

Le point commun de ces situations est une difficulté dans le respect des frontières inhérentes à l'organisation d'une administration communale. Examinons cela plus en détail:

Qu'est-ce qu'une frontière organisationnelle?

La figure 1a visualise les frontières d'une organisation de base (pour simplifier, les fonctions sont mentionnées au masculin générique):

- La frontière externe définit la limite entre l'intérieur et l'extérieur de l'organisation.
- La frontière du leader est particulièrement importante, dans la mesure où celui-ci a un rôle bien spécifique à jouer. S'il devait y avoir une équipe de direction, on pourrait également visualiser la limite correspondant à celle du leadership.
- Les frontières internes définissent soit des niveaux hiérarchiques, soit les limites des divisions internes de l'organisation.

Selon la taille de la commune, son organisation peut se schématiser ainsi:

- La figure 1b visualise l'organisation d'une commune de petite taille, avec le syndic et ses 4 collègues municipaux, la place particulière du secrétaire municipal ainsi que le positionnement des six employés communaux.
- La figure 1c visualise l'organisation d'une commune de taille moyenne, avec un syndic et quatre autres municipaux, le secrétaire municipal ainsi que 12 services placés sous la responsabilité de chefs de service.

Selon le même principe, la figure 1d représente l'organisation d'un service de taille moyenne à grande, qui a un chef de service, trois responsables d'équipe ainsi que 11 collaborateurs répartis dans les différentes équipes.

A propos de l'importance du respect des frontières d'une organisation

Chacun comprend que des règles du jeu sont nécessaires pour qu'une partie de football puisse bien se dérouler et que des sanctions doivent être prises lorsque des règles sont transgressées. Il en va de même dans le domaine de la circulation routière. Cela est cependant largement moins bien compris dans le domaine du fonctionnement d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée: elle a pourtant aussi besoin de règles pour pouvoir fonctionner de façon harmonieuse ainsi que de mesures adaptées pour corriger des pratiques inadéquates.

Les cas concrets évoqués

Revenons maintenant aux cas concrets évoqués en début d'article pour les examiner sous l'angle du respect des frontières:

1. Interpellation directe d'un citoyen envers un municipal

Les flèches rouges de la figure 2 visualisent ce qui se passe lorsqu'un citoyen interpelle directement un municipal et que celui-ci relaie la chose au sein d'un secteur de l'administration communale dont il n'a pas la responsabilité directe. Le fait que le municipal interpellé n'ait pas pris la peine de consulter les autres membres de la municipalité mettra à mal la cohésion de celle-ci et sera source de confusion interne dans les rôles et responsabilités de chacun.

Notre recommandation: Oser dire, dans un tel cas «Je ne peux rien faire tout de suite, je dois d'abord en parler avec mes collègues!».

SYNTHÈSE DES DEUX SOIRÉES D'INFORMATION SUR LA GESTION DES RH

Et si nous parlions de frontières organisationnelles ?

Fig. 2: Cas particulier 1

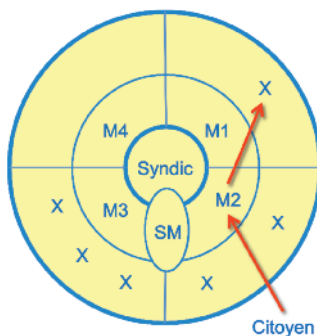
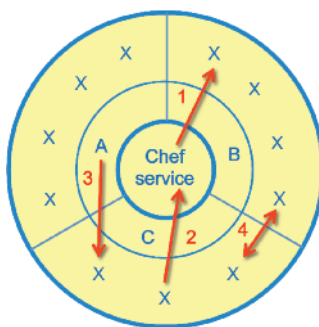


Fig. 3: Cas particulier 2



1. Lien direct entre un chef de service et un collaborateur sans passer par le chef d'équipe de ce dernier.
2. Un collaborateur va se plaindre de son chef d'équipe directement auprès du chef de service.
3. Contacts directs entre un chef de service et un collaborateur rattaché à un service dont il n'a pas la responsabilité.
4. Echanges entre collaborateurs de deux services mettant en cause les instructions reçues de leur hiérarchie directe.

Conclusion

Cet article n'est qu'un survol des éléments en lien avec la gestion des frontières organisationnelles; nous n'avons notamment pas abordé le rôle spécifique du leader ou du leadership ainsi que la place particulière du secrétaire municipal. Son objectif est davantage une sensibilisation à ce thème, au risque

2. Non-respect des niveaux hiérarchiques au sein d'un service.

Les flèches rouges de la figure 3 mettent en évidence des situations qui peuvent générer des difficultés internes. Chacune de ces flèches illustre des situations de franchissement inadéquat des frontières internes. Ces faits mettent bien en évidence le pourquoi du malaise engendré par ces

pratiques. Nos organisations, publiques ou privées, se porteraient mieux si des mesures adéquates (correction, voire sanction en cas de répétition) étaient prises lorsqu'elles sont détectées.

Notre recommandation: Oser dénoncer et prendre des mesures adaptées lors de franchissements de frontières qui ne respectent pas l'organisation mise en place.

«d'enfoncer des portes ouvertes» pour certains, car ces éléments ne sont souvent pas assez pris au sérieux: il se trouve en effet qu'environ le 2/3 des situations de mal-être, de tension, de blocage ou de conflit ont comme origine le passage inopportun des frontières! Cette réalité n'est-elle pas suffisamment interpellante pour que toutes les organisations, publiques ou privées, y portent davantage attention ? ■



CAMANDONA

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT





www.camandona.ch - info@camandona.ch

1023 CRISSIER - Rue de Cossonay 30 - Case postale 171

Succursales + centres de production: **Lausanne - Renens - Gland**

Daillens

St-Triphon - Collombey

Tél. 021 632 89 00

Tél. 021 632 89 00

Tél. 021 861 84 00

Tél. 024 499 05 00

Fax 021 632 89 01

Fax 021 632 89 01

Fax 021 861 84 01

Fax 024 499 05 01

Les communes: une entité en mutation

**Colloque du
samedi 23 novembre 2013
à Cully (Bourg-en-Lavaux)**

Avec le Canton et la Confédération, la Commune représente le troisième niveau d'organisation administrative de notre Etat fédéral. Collectivité de droit public, la Commune est l'entité la plus proche du citoyen. Elle est le premier lieu auquel nous nous rattachons par nos origines, nos écoles, notre domicile, nos activités professionnelles et associatives, mais surtout par notre participation au débat public au travers de l'engagement politique à l'échelle locale. La Commune joue en cela un rôle social et politique important et reste un cadre où il est encore possible pour le citoyen d'influencer directement les conditions de vie au quotidien. Loin de se limiter à une structure administrative ou à un lieu de résidence, nos villages, nos bourgs et nos villes sont pour chacun d'entre nous une portion de territoire où nous développons une identité et un sentiment d'appartenance à une communauté de destin.

**...LES COMMUNES ONT CONNU
AU COURS DES 30 DERNIÈRES
ANNÉES DE PROFONDES MUTATIONS
LIÉES AUX BOULEVERSEMENTS
DÉMOGRAPHIQUES...**

Si tant les structures que l'organisation des cantons et de la Confédération n'ont guère évolué depuis un siècle et demi, les communes ont connu au cours des 30 dernières années de profondes mutations liées aux bouleversements démographiques et économiques qui ont traversé notre Canton. Le développement du secteur tertiaire, l'apparition d'agglomérations (pour ne pas parler de métropole sur les rives du Léman), la mobilité accrue et l'augmentation du nombre de pendulaires ont profondément modifié le lien social, l'organisation et la structure de la commune. Ces mutations ont eu pour conséquence une complexification des dossiers et des charges pesant sur les élus municipaux et ont souvent péjoré le budget communal, lorsqu'il ne s'agit pas des vocations pour s'engager à l'exécutif des petites et moyennes communes. Cette situation nouvelle a donné naissance à la coopération intercommunale, puis au processus de fusions de communes dans le Canton de Vaud qui, de modeste jusqu'à la nouvelle Constitution du 14 avril 2003, s'est brusquement accéléré depuis: 318 communes à ce jour contre 382, dix ans plus tôt. C'est d'ailleurs dans une commune récemment fusionnée que la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie se propose de réfléchir sur l'identité communale actuelle au travers d'une quinzaine de communications

touchant aussi bien au passé, au présent qu'à l'avenir. Ce colloque réunira des orateurs issus aussi bien du monde académique, politique ou associatif, de la presse, ainsi que de la société civile. Ils exposeront chacun leur point de vue sur la question des fusions et du rapport entretenu de nos jours entre le citoyen et sa commune.

Cette journée d'étude sera clôturée par une table ronde. Elle sera aussi agrémentée par une exposition temporaire préparée par le Service cantonal des communes et du logement sur l'histoire des fusions en terre vaudoise.

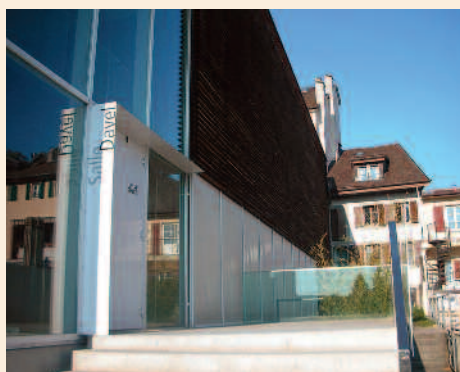
La journée sera rehaussée par le vernissage du 121e volume de la *Revue historique vaudoise*, qui présente cette année un dossier spécial consacré à l'histoire communale et locale sous l'angle vaudois, mais aussi global.

Fondée en 1902, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie compte actuellement quelque 750 membres collectifs ou individuels. Elle se veut apolitique, tout en participant au débat sur l'identité vaudoise et en soutenant la recherche. Seule société d'histoire à vocation cantonale, elle est une interlocutrice écoutée des Autorités. Elle édite chaque année un numéro de la *Revue historique vaudoise*, publication destinée aux milieux universitaires et scolaires mais également au grand public curieux d'histoire et du passé de notre Canton.

Organisée avec le soutien de la Commune de Bourg-en-Lavaux, cette journée d'étude est ouverte aux citoyens et citoyennes engagés dans le débat public, aux Autorités politiques, à la population de Bourg-en-Lavaux, ainsi qu'aux membres de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. L'entrée est gratuite, mais sur inscription. Les actes de la journée seront publiés sous forme électronique sur le site de la SVHA ■

Programme complet, informations pratiques et inscriptions sur www.svha-va.ch

Pour le Comité de la SVHA
**David Auberson, Gilbert Coutaz, François Jequier
et Charles C. Riolo**



Les communes: une entité en mutation.

**Salle Davel, Place d'Armes, 1096 Cully
Commune de Bourg-en-Lavaux
23 novembre 2013 - 09h00-17h00**

Programme

- 09h00** Ouverture des portes.
- 09h30** Lise Favre, présidente de la SVHA: Introduction à la journée.
- 09h45** Les communes et les fusions
Intervenants:
Georges Andrey,
Laurent Curchod,
Yves Kazémi.
- 11h15** Identité(s) communale(s)
Intervenants:
Olivier Delacrétaz,
Jean-Maurice Clerc,
Laël Deuvaert.
- 12h30** Mot de bienvenue des autorités de Bourg-en-Lavaux, apéritif.
- 14h00** Histoire et institutions communales
Intervenants:
Pierre-André Dupertuis,
Cercle historique de Ste-Croix,
Armand Rod.
- 15h45** Présentation du numéro 2013 de la *Revue historique vaudoise*.
- 16h00** La commune: une entité condamnée à disparaître?
Table ronde animée par Jacques Poget.

Avec la participation de:
Béatrice Métraux,
Lise Bourgeois,
Jacques Haldy, Yves Kazémi,
Jean-Pierre Bastian.
- 17h00** François Jequier, Gilbert Coutaz: Conclusion de la journée ■

NÉE IL Y A 65 ANS

La Caisse cantonale vaudoise de compensation est... à l'AVS !



En haut: Les bâtiments, deux anciens hôtels de la «Belle-Epoque»
Ci-dessus: Le salon de réception et la magnifique terrasse donnant sur la baie de Montreux

EN EFFET, ON A PRIS L'HABITUDE DE DIRE D'UNE PERSONNE QU'ELLE EST À L'AVS PLUTÔT QUE DE DIRE QU'ELLE EST RETRAITÉE, MAIS LA COMPARAISON S'ARRÊTE LÀ. LA CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION, CRÉÉE EN 1948, VA PEUT-ÊTRE BOUCLER SON 65^E EXERCICE CETTE ANNÉE, MAIS ELLE EST LOIN D'ÊTRE À LA RETRAITE, TANT S'EN FAUT! CET ÉTABLISSEMENT QUI REGROUPE TOUS LES AFFILIÉS VAUDOIS NE FAISANT PAS PARTIE D'UNE CAISSE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SPÉCIFIQUE EST PARMI LA CENTAINE DE CAISSES DE COMPENSATION EXISTANTES EN SUISSE, LA TROISIÈME EN IMPORTANCE APRÈS CELLES DE ZÜRICH ET DE BERNE. AVEC 78'500 AFFILIÉS AVS, 86'700 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AVS/AI, 27'300 BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ET 33'200 BÉNÉFICIAIRES D'AL-LOCATIONS FAMILIALES, ELLE A VERSÉ PLUS DE 2,5 MILLIARDS DE PRESTATIONS EN 2012.

Un peu d'histoire

Nous sommes tous concernés par ce premier pilier qui a représenté une avancée sociale considérable au milieu du XX^e siècle et a transformé notre société en la protégeant du dénuement et du paupérisme. La Caisse Cantonale Vaudoise de compensation est depuis le début de son activité installée à Clarens, le village cher à Jean-Jacques Rousseau et à Igor Strawinski. Cette partie du canton était particulièrement touchée par la crise économique et le chômage causé par la Seconde Guerre mondiale, c'est pourquoi les instances cantonales décidèrent d'implanter le siège de cette nouvelle institution sur la Riviera vaudoise, ce qui généra un nombre important de places de travail. Pour abriter ses bureaux et son guichet, l'acquisition d'un ancien hôtel de style «Belle-Epoque» fut réalisée et quelques années plus tard un second hôtel, contiguë avec le premier, fut racheté.

Un cadre enchanteur

La particularité de cette entité administrative est donc de pouvoir évoluer dans l'un des plus beaux



TEXTE ET PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

GDESIGN & COMMUNICATION



décors qui soit. A l'intérieur, rien ne fait penser à des bureaux ou des locaux administratifs, on se croirait plutôt dans un magnifique hôtel du début du siècle qui a certes vieilli, avec ses escaliers de pierre, ses barrières en fer forgé, ses sols en parquet, ses plafonds à moulures de plâtre ou encore ses cheminées en marbre rose. Et que dire des jardins, avec une vue imprenable sur le lac, la baie de Montreux et les



Mme Fabienne Goetzinger

Une direction humaniste

Un autre élément participe également à cette réussite: la direction de la Caisse, menée d'une main de fer dans un gant de velours par Madame Fabienne Goetzinger, une patronne expérimentée, compétente et humaniste qui sait ce que veut dire avoir des valeurs et les respecter. Après avoir travaillé notamment au Département Fédéral des Finances à Genève, où elle occupait un poste important à la Centrale de compensation (domaine international AVS/AI), Madame Goetzinger a été choisie en 2009 pour prendre en mains la destinée de la Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS/AI. Elle dirige le siège de Clarens et ses 225 collaborateurs ainsi qu'une Agence sise à Lausanne qui compte 70 personnes. Pour cette dernière, elle est responsable du droit matériel, mais n'a pas l'autorité d'engagement.



M. Stephen Sola, vice-directeur s'entretient avec une collaboratrice

Ci-dessous: La terrasse de la cafétéria et sa vue imprenable sur le Léman et les Dents du Midi

**UN ÉCRIN AUSSI BEAU
N'EST SANS DOUTE PAS ÉTRANGER
À LA BONNE AMBIANCE QUI RÈGNE
DANS TOUS LES SECTEURS...**

Dents du Midi. Un écrin aussi beau n'est sans doute pas étranger à la bonne ambiance qui règne dans tous les secteurs de l'institution et comme le relevait Jean de la Bruyère dans son œuvre *Les Caractères*, «Quand les gens sont dans un environnement plaisant, ils sont plus heureux et ils travaillent mieux».



La Caisse cantonale vaudoise de compensation est... à l'AVS !

Une organisation complexe

Pour réaliser toutes les tâches, fédérales, cantonales et mixtes qui incombent à la Caisse, huit départements ou métiers sont nécessaires. Il s'agit: des affiliations et cotisations, des rentes, des prestations complémentaires, des PC familles & Rente-pont, des prestations familiales, des affaires juridiques, des recours contre le tiers responsable et des immeubles & achats.

Au niveau administratif la Directrice générale est secondée par une Directrice adjointe, Mme Jacqueline Détraz et un Vice-directeur, Monsieur Stephen Sola. L'organigramme est complété par 5 divisions, soit les divisions: Cotisations, Prestations, Juridique & Ressources, Système d'information et Finances. Quant au Conseil d'administration, il est toujours présidé, statutairement, par le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Monsieur Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat et Président du gouvernement vaudois.

Une caisse à l'écoute

La Caisse forme aussi des apprentis de commerce, qui sont au nombre de 10 actuellement.

Elle s'investit dans plusieurs projets comme ACTIVO conjointement avec la Commune de Ville-neuve afin d'occuper des jeunes en phase d'intégration.

Pour terminer, Mme Goetzingher nous explique les principes et les valeurs qu'elle préconise et qu'elle applique dans le cadre de la Caisse de compensation. Tout d'abord, une égalité de traitement avec tous les affiliés. Être à l'écoute des personnes et offrir aux clients un service parfait

Tâches fédérales	Tâches mixtes	Tâches cantonales
Affiliations	Prestations complémentaires AVS/AI	Allocations familiales PSA
Facturation et encaissement des cotisations	Allocations familiales	Fond cantonal pour la famille
Païement des rentes, des APG et des IJAI		Allocation maternité cantonale
Recours contre le tiers responsable		Prestations complémentaires pour les familles et Rente-pont

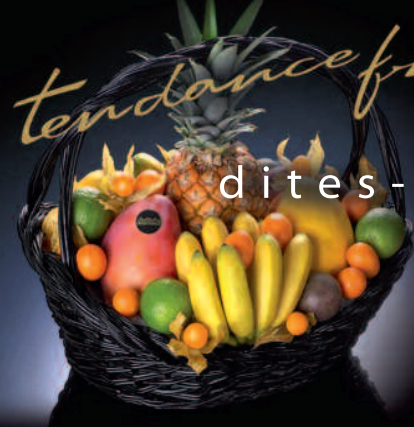


font partie de ses crédo. Et lorsque des problèmes importants surgissent, c'est elle-même en personne qui reçoit les intervenants.

LA CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION AVS/AI DE CLARENS A PEUT-ÊTRE 65 ANS, MAIS ELLE A L'ENTHOUSIASME ET LE DYNAMISME D'UNE JEUNE FILLE DE 20 ANS. LONGUE VIE À ELLE ET BONNE ROUTE POUR LE CENTENAIRE ■



Photos-ci-dessus:
La cafétéria
Une salle de cours
Vieille plaque émaillée,
datant de 1948



dites-le avec
des *Fruits...*



www.tendancefruit.ch

Un plan stratégique 2012-2017 pour faire face aux défis de demain



Le CMS, c'est les soins infirmiers à domicile



Le CMS, c'est les repas à domicile



Le CMS, c'est les soins d'hygiène
et de confort à domicile

L'AVASAD (ASSOCIATION VAUDOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE) EST CHARGÉE, PAR LE CANTON, EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNES, DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE.

GRÂCE À SES 52 CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (CMS) ET PLUS DE 4'200 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS TRAVAILLANT EN ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES, L'AVASAD DÉLIVRE CHAQUE JOUR, CHEZ PLUS DE 5'500 PERSONNES QUELQUES 6'000 ACTES DE SOINS, PLUS DE 800 HEURES D'AIDE AU MÉNAGE ET DISTRIBUE 2'100 REPAS.

AFIN DE POUVOIR RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION VAUDOISE, L'AVASAD S'EST DOTÉE D'UN PLAN STRATÉGIQUE, FIXANT LE CAP VERS LEQUEL ŒUVRER À L'HORIZON 2017.

Véritable feuille de route de l'institution, ce plan a pour objectif de répondre aux défis du maintien à domicile pour l'ensemble de la population vaudoise, aujourd'hui et demain.

C'est ainsi que la stratégie de l'AVASAD s'articule autour de 6 axes institutionnels qui se déclinent en orientations stratégiques:

- 1) Offrir des services de qualité en répondant à l'évolution des besoins de la clientèle et des proches aidants.
- 2) Adapter notre organisation aux tâches actuelles et futures à réaliser en améliorant l'efficacité globale de l'organisation.
- 3) Attirer les talents et prendre soin de nos collaborateurs.
- 4) Renforcer notre partenariat au cœur du système socio-sanitaire en développant les interactions et les synergies avec ses acteurs.
- 5) Asseoir les ressources financières.
- 6) Promouvoir l'aide et soins à domicile dans ses dimensions préventives, sociales et de soins en contribuant au développement de la prévention et de la promotion de la santé.

Un plan stratégique 2012-2017 pour faire face aux défis de demain

Mission & financement

Pour remplir la mission d'intérêt général qui est la sienne, l'AVASAD est soucieuse, au travers de chacune des décisions prises, de répondre aux besoins en évolution de la population vaudoise, par un service de qualité et de proximité, tout en veillant à l'utilisation efficiente des ressources qui lui sont allouées par le Canton et les Communes. Les communes, outre leur contribution financière, sont aussi parties prenantes dans les décisions, notamment dans le pilotage des Associations / Fondations et par la présence de l'UCV et l'AdCV au sein du Conseil d'administration de l'AVASAD.

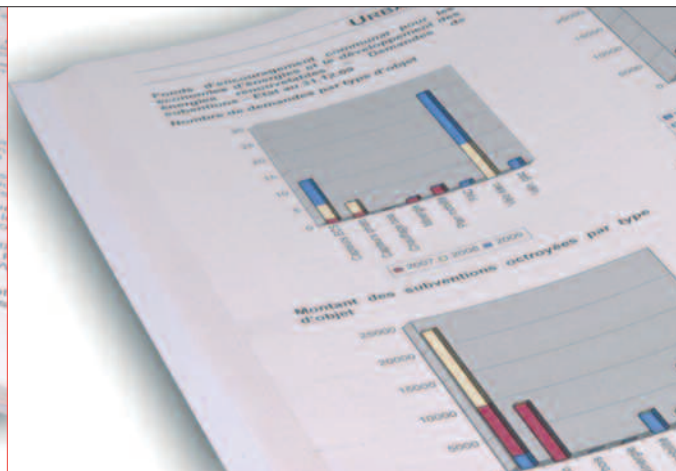
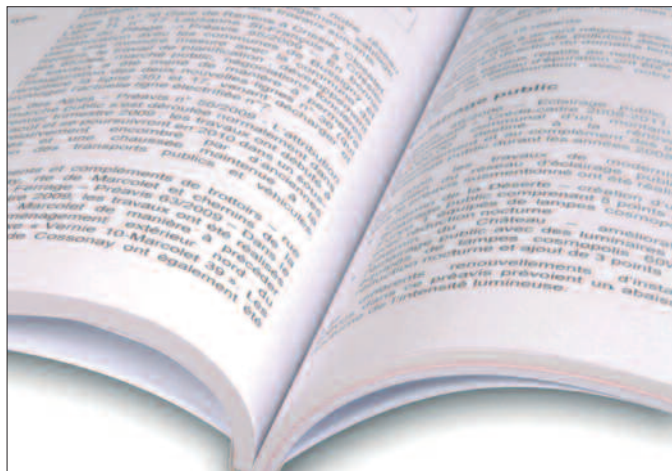
L'accord financier conclu en juin avec le canton, décharge concrètement les communes du financement résiduel des soins à hauteur de Frs. 22.3 millions et confirme le financement unique par le canton des services transversaux. Les contributions communales ainsi corrigées continueront à soutenir les activités d'aide desservies aujourd'hui à nos aînés, de même que les impacts liés au vieillissement, pour lesquels aucune facturation aux assurances n'est possible.

C'est par ce juste équilibre, que la pérennité du système d'aide et soins à domicile du Canton de Vaud sera assurée à l'avenir, et continuera de proposer à ses habitants un des meilleurs systèmes de maintien à domicile d'Europe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au CMS rattaché à votre Commune ou sur www.avasad.ch ■



Le CMS, c'est les soins pédiatriques à domicile



CONFIEZ-NOUS VOS RAPPORTS DE GESTION

IMPRESSION NUMÉRIQUE
RELIURE INDUSTRIELLE

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40
www.olbis.ch | info@olbis.ch

Ateliers
Olbis 

Charles Monnard

ORIGINAIRE DE DENGES



TEXTE: OLIVIER MEUWLY

DR EN DROIT ET ÈS LETTRES
HISTORIEN, ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE

ORIGINAIRE DE DENGES ET NÉ EN 1790 À BERNE, OÙ SON PÈRE TIENT UN CAFÉ, CHARLES MONNARD ACCOMPAGNE SA MÈRE DEVENUE VEUVE À LAUSANNE OÙ IL FERA DÉSORMAIS SA VIE. ELÈVE À L'ESPRIT VIF, LE JEUNE CHARLES SE VOUE À L'ÉTUDE, AVEC UN SÉRIEX DONT IL NE SE DÉPARTIRA JAMAIS. ET C'EST DANS LE BUT DE PERFECTIONNER SES CONNAISSANCES QU'IL FOND EN 1806, AVEC QUELQUES CAMARADES, LA SOCIÉTÉ DE BELLES-LETTRES PUIS, EN 1819, LE CERCLE LITTÉRAIRE.

Consacré pasteur en 1814, Monnard prêchera relativement peu. Il préfère la littérature, qu'il enseigne à l'Académie dès 1817 et, surtout, se passionne pour la politique. Disciple de Frédéric-César de La Harpe, avec lequel il fondera la section vaudoise de la Société suisse d'utilité publique en 1826, Monnard adhère au mouvement libéral, qui s'oppose au gouvernement issu de la période la Médiation et qui, depuis la chute de Napoléon, apparaît de plus en plus conservateur.

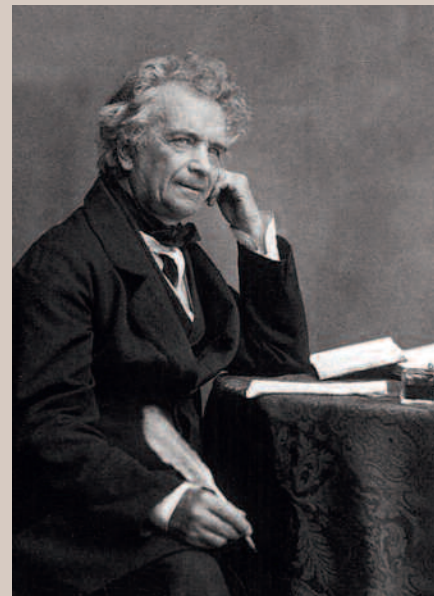
Monnard sera dès lors de tous les combats des libéraux, fait partie de l'aventure du Nouvelliste

IL FAIT PARTIE DE L'AVENTURE DU NOUVELLISTE VAUDOIS... FERRAILLE CONTRE L'ARBITRAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT ET DÉNONCE SES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

vaudois dès 1824, avant d'en prendre la rédaction en chef dès 1826, ferraille contre l'arbitraire du Conseil d'Etat et dénonce ses atteintes à la liberté de la presse. Mais la politique active le démange: il succède à son mentor au Grand Conseil en 1829, alors que le gouvernement vacille déjà. Privé d'enseignement pour avoir publié un texte de son ami Alexandre Vinet prônant la liberté des cultes, il ne désarme pas, donne des conférences à Genève et s'impose comme l'un des chefs du mouvement libéral, comme président du Grand Conseil ou représentant de son canton à la Diète.



Le Radical Henri Druey, allié puis grand adversaire du Libéral Charles Monnard



Charles Monnard, pasteur, professeur, écrivain, rédacteur en chef, homme politique...

La révolution du 18 décembre 1830 couronne les efforts des libéraux, artisans de la Constitution adoptée l'année suivante, quand bien même Monnard ne cache pas son scepticisme envers le suffrage universel. Mais le triomphe libéral est de courte durée, car déjà émerge le courant radical, inspiré par Henri Druey.

Autrefois alliés lorsqu'il s'agissait de défendre la liberté religieuse, Druey, fidèle du philosophe allemand Hegel, et Monnard, proche du libéralisme d'un Adolphe Thiers, ne se font pas pour s'entendre: leurs visions de l'Etat et de la liberté sont résolument incompatibles.

La rupture est définitive quand éclate la révolution de février 1845. Le vainqueur, Druey, attend des pasteurs, salariés de l'Etat, qu'ils se soumettent docilement à leur employeur. Nombre de pasteurs vaudois refusent et fonderont l'Eglise libre. Monnard, de son côté, est engagé en 1846 à l'Université de Bonn, où il restera jusqu'à son décès, survenu en 1865 ■

Un colloque sera consacré à Charles Monnard le samedi 30 novembre 2013, au Théâtre du Lapin Vert (ruelle du Lapin Vert 2, 1005 Lausanne), sous l'égide du Cercle démocratique Lausanne, avec l'appui de l'Institut libéral, du Cercle littéraire et de la Société de Belles-Lettres. Programme et inscription sur www.cercle-democratique.org

VENDREDI 3 MAI 2013 À COPPET

Assemblée générale de l'AVDAAS



POUR SA 65ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, L'AV-DAAS A ÉTÉ ACCUEILLIE PAR LA COMMUNE DE COPPET. SITUÉE ENTRE LE LAC LÉMAN ET LE JURA, COPPET EST BORDÉE PAR LE COURS DE LA VERSOIX, LAQUELLE LA SÉPARE DU CANTON DE GENÈVE. ELLE FAIT PARTIE DE LA RÉGION DE TERRE-SAINTÉ COMPRENANT NEUFS COMMUNES VAUDOISES (BOGIS-BOSSEY, CHAVANNES-DE-BOGIS, CHAVANNES-DES-BOIS, COMMUGNY, COPPET, CRANS-PRÈS-CÉLIGNY, FOUNEX, MIES ET TANNAY).

Après avoir adressé ses plus vifs remerciements aux autorités communales pour son accueil, Monsieur Markus Pichler, Président, cède la parole au Syndic des lieux, Monsieur Gérard Produit. Suite à la présentation de sa commune, ce dernier a évoqué les points principaux liés au développement du territoire et aux projets futurs. Enfin, nul ne peut parler de Coppet sans évoquer son magnifique château dominant la localité. Acquis en 1784 par Jacques Necker, ministre des finances de Louis XVI, le château est devenu, en 1804, la résidence de sa fille, Madame de Staël, qui y regroupait, autour d'elle, l'élite de la pensée et des consciences en lutte contre l'impérialisme napoléonien.

Monsieur Hubert Monnard, Président du comité de direction RAS du district de Nyon, a ensuite décrit l'organisation liée à l'action sociale de son district, laquelle regroupe 93'000 habitants pour 47 communes.

Après avoir dressé un état des lieux lié aux affaires courantes et au concept de formation de l'association, Monsieur Markus Pichler, a rappelé à l'assemblée le chantier d'envergure relatif à la redéfinition des processus de collaboration entre la Caisse cantonale vaudoise de compensation, l'OVAM et les agences. Précisons encore que 10 nouveaux membres ont été admis au sein de l'AV-DAAS depuis notre dernière assemblée générale.

Durant la deuxième partie de la matinée, Monsieur Mathieu Capcarrère, Chef de projet, a présenté aux membres de l'assemblée les caractéristiques liées au projet d'optimisation de collaboration entre les différents partenaires. Afin de rassembler un maximum de renseignements, notre interlocuteur se rendra prochainement dans plusieurs agences du canton.

Puis, Monsieur Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale a évoqué les différentes améliorations apportées dans

LE PROJET FORJAD A RENCONTRÉ UN VIF SUCCÈS, 1700 JEUNES AYANT OBTENU UNE PLACE D'APPRENTISSAGE

le domaine de l'aptitude au placement. En effet, le projet forjad a rencontré un vif succès, 1'700 jeunes ayant obtenu une place d'apprentissage. A ce jour 700 ont obtenu un CFC. Il a encore précisé vouloir valoriser le réseau des agences, lequel correspond à un réseau de proximité. A terme, le but est de pouvoir donner de plus am-





POUR LE COMITÉ: MARKUS PICHLER

PRÉSIDENT DE L'AVDAAS



Photos de gauche à droite: La Grande salle de Coppet où on eu lieu les débats
Monsieur le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard lors de son exposé
M. Gérard Produit, Syndic de Coppet et M. Hubert Monnard, président du comité de direction
de la RAS du district de Nyon

M. Markus Pichler, Président de l'AVDAAS en compagnie du conseiller d'Etat
M. Pierre-Yves Maillard – La partie récréative avec Magic Waltrick

ples compétences aux agences dans le domaine des PC famille et de la rente-pont. Le canton disposant d'un bon dispositif de prestations sociales, notre conseiller d'Etat souhaite maintenant améliorer l'accessibilité aux différentes prestations afin de fluidifier les procédures.

Au terme de la partie statutaire, les membres de l'assemblée se sont réunis au château de Coppet pour partager le repas de midi. Plusieurs tours de magie réalisés par Magic Waltrick, tous plus impressionnants les uns que les autres, ont captivé l'attention des participants.

La 66ème assemblée générale de l'AVDAAS se déroulera le vendredi 9 mai 2014. Elle sera organisée par l'association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay ■

AVDAAS

ASSOCIATION VAUDOISE
DES AGENTS
D'ASSURANCES SOCIALES

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez,
transformez
ou rénovez?**

**Nos membres
sont à votre service**

Fédération vaudoise des entrepreneurs
www.fve.ch

Les gares du Pays de Vaud

BOTTOFLENS



INDICE: PROCHE DU CESSEY



LE BALCON DU LÉMAN



UN STYLE «BELLE-ÉPOQUE»



AU PARADIS DU SKI DE FOND

TROUVEZ LES NOMS DE CES 4 GARES?

Pour ce concours 2013, nous vous proposons 4 gares à trouver dans chacun des 4 numéros du Point Commun-e. Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de gares remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix en 2014.

Si vous pensez savoir dans quelles communes vaudoises se situent ces gares envoyez un e-mail à: nathalie.greiner@ucv.ch et indiquez:

Concours **Point Commun-e N° 46**, le nom des communes où se trouvent les gares N°1, N°2, N°3 et N°4 et bien entendu votre nom, votre prénom et votre commune.

Afin de rendre le jeu plus facile à l'avenir, nous ne vous demanderons que le nom usuel de la gare et plus la commune sur laquelle la gare est implantée. Exemple: Cossonay-gare à la place de Penthalthaz.

RÉSULTAT DU CONCOURS N°45

Les gares étaient situées sur les communes suivantes:

1. **PENTHALAZ (COSSONAY-GARE)**

2. **MONTRICHER**

3. **PRILLY-MALLEY**

4. **GRYON**

Deux personnes seulement ont trouvé les quatre bonnes réponses, il s'agit de **Mme Martine Comte** et de **M. Patrick Hofmann**.

6 autres personnes sont tombées dans le piège de Cossonay-Gare qui se situe sur la commune de Penthalthaz et non sur la commune de Cossonay.

COURRIER DU LECTEUR

Vous souhaitez réagir, apporter des précisions à l'un des sujets abordés dans nos éditions? Votre avis nous intéresse. Envoyez-nous vos messages par courriel à nathalie.greiner@ucv.ch ou par poste à Nathalie Greiner - UCV - CP 481 -1009 Pully (Rubrique Courrier du lecteur)

Mémento 2013 > 2014

Quand			Qui	Quoi	Où
2013					
Jeu	26 sept	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	26 sept.	18.30	UCV	Séance info (Marchés publics) par Me O. Rodondi	Yverdon-les-Bains
Jeu	3 oct.	18.30	UCV	Séance info (Marchés publics) par Me O. Rodondi	Belmont-sur-Lausanne
Ven	4/5 oct.	09.00	AVIATCO	Sortie du 30e anniversaire (2 jours)	Train des glaciers, Coire - Zermatt
Ven	4 oct.	09.30	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Romanel-sur-Lausanne
Ven	1 nov	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Mer	20 nov		UCV / CEP	Journée de formation: Informatique communale	Bussigny
Jeu	21 nov	14.00	UCV	Conseil	Valbroye
Ven	22 nov	08.00	ACPMV	Assemblée générale d'automne	Morges
Sa	23 nov	09.00	SVHA	Colloque: Les communes: une entité en mutation	Cully
Ma	3 déc.	12.00	UCV	Comité	Lausanne
2014					
Jeu	9 janvier	14.00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Lieu à déterminer
Jeu	6 mars	18.30	UCV	Séance d'info nouveaux moyens de communication	Lieu à déterminer
Jeu	13 mars	18.30	UCV	Séance d'info nouveaux moyens de communication	Lieu à déterminer
Jeu	20 mars	18.30	UCV	Séance d'info nouveaux moyens de communication	Lieu à déterminer
Ven	28 mars	09.30	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Jongny
Ven	2 mai	09.00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Bussigny
Ven	9 mai	09.30	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Vufflens-la-Ville
Ven	9 mai	09.30	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Lieu à déterminer
Ven	23 mai	17.00	UCV	Comité	Montreux
Sam	24 mai	09.00	UCV	AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES	Montreux
Ven	3 oct.	09.30	AVSM	Assemblée générale	Ollon
Ven	31 oct.	09.00	AVIATCO	Journée technique	Corsier

COURS DE FINANCES COMMUNALES

Calendrier 2013

Toutes les informations se trouvent sur le site www.pbusset.ch

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

Cours	Titre du cours	Dates
1	Boucllement des comptes 2012	jeudi 21 mars 09h00 - 16h30
2	Préparation du budget 2014	jeudi 29 août 09h00 - 16h30
3	Compte de fonctionnement	Jeudi 5 septembre 09h00 - 16h30
4	Compte des investissements	jeudi 12 septembre 09h00 - 16h30
5	Lecture et structure du Bilan	jeudi 31 octobre 09h00 - 16h30
6	Analyse et planification financières	jeudi 7 novembre 09h00 - 16h30
7	TVA dans les collectivités publiques	jeudi 14 novembre 09h00 - 16h30
8	Péréquation intercommunale	jeudi 21 novembre 09h00 - 16h30



PIERRE BUSSET

Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43
Mobile 079 345 60 91
ou sur le site: www.pbusset.ch

Lieu: Grande salle de la Commune de Puidoux / Prix: Fr. 220.- pour chaque cours